

JANVIER 2026

Bulletin municipal



Le Cours

de la vie

*Très belle
année
2026*





Sommaire

Infos

Pratiques



VIE MUNICIPALE

Les derniers conseils	p.04
Les tarifs municipaux	p.06
Conseil Municipal des Enfants	p.07
La Médiathèque	p.08
La Ludothèque	p.09

VIE COMMUNALE

Recensement de la population	p.10
Recensement citoyen	p.10
État Civil	p.11
Travaux	p.12
Pont de Lermont	p.12
Urbanisme	p.13
Mardis de pays	p.14
Fête du Patrimoine	p.14
Décorations de Noël	p.14
Festi'Mômes	p.15
Cérémonie du 11 novembre	p.15
Nuisances sonores	p.16
Débroussaillage	p.16
Déploiement fibre optique	p.16
Animaux en divagation	p.17
Pièces d'identité	p.17
Élections	p.17

VIE HISTORIQUE

VIE SCOLAIRE

VIE ASSOCIATIVE

Téléthon	p.21
Amicale laïque de l'école	p.22
Artisan'Arz	p.22
Au cours, passions et créations	p.23
FCLP	p.23
Boules Le Cours	p.23
Les Courtisans	p.24
Les Templiers de Lanvaux	p.24
MobAr C'hour	p.25
US Le Cours	p.25
Société de chasse	p.26

INFOS DIVERSES

Rocheville-en-Terre Tourisme	p.27
SIAEP	p.28
AMPER	p.29
PAEJ	p.29
Questembert Communauté	p.30
Agenda	p.31
Saison culturelle de l'Asphodèle	p. 31
Calendrier des Fêtes	p.32
Recette	p.32
Artisans de la commune	p.32

Rédaction : Mairie de Le Cours
Directeur de la publication :
Raymond HOUEIX
Création & Impression :
IOV Communication – Groupe IMPRIGRAPH
Dépôt légal n° 2944



MAIRIE

8 rue de l'Arz • 56230 LE COURS
Tél. 02 97 67 21 72 • Mail : mairie.lecours@orange.fr
Site : <https://le-cours.questembert-communaute.fr/>
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

 Mairie de Le Cours

ÉCOLE PUBLIQUE LA PETITE HIRONDELLE

16 rue de l'Arz • 56230 LE COURS • Tél. 09 71 38 25 31
Mail : ec.0560773l@ac-rennes.fr

GARDERIE

14 rue de l'Arz • 56230 LE COURS • Tél. 02 97 49 29 49

MÉDIATHÈQUE

1 rue des Verdiers • 56230 LE COURS • Tél. 02 97 67 48 82
Mail : bibliotheque.lecours@orange.fr
Horaires d'ouverture : mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

8 avenue de la Gare • 56230 QUESTEMBERT
Tél. 02 97 26 59 51 • Mail : contact@qc.bzh
Site : www.questembert-communaute.fr

Service déchets

Tél. 02 97 26 10 21 • Mail : dechets@qc.bzh
Uniquement sur rendez-vous

Déchèterie de Kervault à QUESTEMBERT

Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le jeudi de 13h30 à 17h
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Du 1^{er} juin au 30 septembre, fermeture 30 min plus tard, tous les soirs.

Déchèterie de l'Épine à LIMERZEL

Lundi de 13h30 à 17h. Fermé le mardi.
Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Du 1^{er} juin au 30 septembre, fermeture 30 min plus tard, tous les soirs.
Accès : Pour accéder aux deux déchèteries du territoire, vous devez impérativement vous munir de votre carte. Pour l'obtenir, rendez-vous au service déchets du lundi au vendredi entre 9h et 12h30. Seuls les habitants du territoire peuvent en bénéficier. Depuis le 1^{er} janvier 2023, votre abonnement comprend 15 passages en déchèterie. Au-delà des 15 premiers passages, un montant unitaire de 10 € par passage sera comptabilisé sur votre facture de redevance incitative.

Espace France Services

(accompagnement dans les démarches administratives et numériques)
Tél. 02 97 26 54 29 • Mail : franceservices@qc.bzh
Uniquement sur rendez-vous

SIAEP • Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

16 avenue de la Gare • 56230 QUESTEMBERT
Tél. 02 97 26 04 28 • Mail : contact@siaep-questembert.fr

Mot du Maire



Chères Coursiennes, Chers Coursiens,

À l'heure où s'ouvre une nouvelle année, c'est avec beaucoup de bonheur, de reconnaissance et d'optimisme que je m'adresse à vous, au nom du conseil municipal et de l'ensemble du personnel communal.

Chaque mois de janvier nous offre l'occasion de prendre du recul, de regarder le chemin parcouru, mais aussi de partager nos espoirs pour l'avenir. Et comme toujours, c'est avec vous, avec votre énergie et votre participation, que ce chemin prend tout son sens.

2025 a été une année importante pour notre commune, marquée par de belles avancées et de solides réalisations.

Dès les premiers jours, le recensement nous a mobilisés collectivement. Votre participation exemplaire a permis de dresser un portrait fidèle et encourageant de notre population : nous sommes désormais officiellement 746 habitants !

Ce chiffre est plus qu'un simple nombre : il témoigne de l'attractivité de notre commune, de son dynamisme, et du fait que de nombreuses familles choisissent de s'y installer pour y construire leur vie. Cet élan, nous vous le devons, et nous en sommes fiers. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont ouvert leur porte et pris le temps de répondre, mais également nos agentes recenseuses, Catherine Le Courtois et Nadia Le Luherne. Grâce à leur sérieux, leur patience et leur bienveillance, cette mission essentielle s'est déroulée dans les meilleures conditions. Qu'elles soient ici remerciées pour leur engagement et leur disponibilité.

Parmi les moments marquants de l'année, l'inauguration du commerce le 24 mai 2025 restera un temps fort. Ce lieu de vie, de rencontres et de services est essentiel pour maintenir la vitalité de notre bourg. Sa construction traduit notre volonté de soutenir l'activité locale et d'offrir, un jour, à chacun un lieu convivial et pratique au quotidien.

Nous avons également eu la satisfaction de finaliser l'aménagement du lotissement "Les Balcons de l'Arz", qui accueille aujourd'hui de nouvelles familles et participe activement à la croissance démographique de la commune. C'est un projet structurant qui contribue à préparer l'avenir, en offrant à des habitants la possibilité de s'installer durablement chez nous.

Sur le volet des infrastructures, plusieurs travaux de voirie, notamment aux Grands Brûlons, ont permis d'améliorer la circulation et la sécurité.

Le Pont de Lermont, sur la petite route d'Elven, montrait des signes de fatigue, sa réfection était devenue indispensable : elle garantit aujourd'hui la pérennité de cet ouvrage emprunté quotidiennement et assure des déplacements plus sûrs pour tous.

Et maintenant, tournons-nous vers 2026.

Cette nouvelle année s'annonce plus calme sur le plan des réalisations, en raison des élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026. Cette période particulière implique une mise en pause de certains projets, afin de respecter le cadre démocratique et l'équité qui s'imposent à tous.

Mais calme ne veut pas dire immobile. Plusieurs chantiers importants vont tout de même avancer.

Le plus structurant sera sans conteste le lancement de la réhabilitation et de l'agrandissement de la mairie. Il s'agit d'un projet ambitieux, réfléchi et attendu, qui permettra d'améliorer l'accueil des usagers, de moderniser nos espaces et d'offrir de meilleures conditions de travail à nos agents. La mairie est la maison commune de tous les habitants : il est essentiel qu'elle soit accueillante, fonctionnelle et adaptée aux besoins d'aujourd'hui.

Selon les possibilités et les priorités définies, quelques travaux de voirie supplémentaires pourraient également être engagés au cours de l'année. Nous veillerons, comme toujours, à ce qu'ils répondent aux attentes du plus grand nombre et qu'ils améliorent concrètement votre quotidien.

Je souhaite, au nom de toute l'équipe municipale et du personnel communal, vous adresser des vœux sincères et chaleureux pour cette année 2026.

Que cette nouvelle année vous apporte la santé, la sérénité, des projets qui se concrétisent, des joies partagées, et l'énergie de mener à bien ce qui vous tient à cœur.

Que 2026 soit aussi une année d'échanges, de solidarité et de proximité, des valeurs qui font de notre commune ce lieu où il fait bon vivre et grandir.

Merci pour votre confiance, pour votre implication dans la vie locale, et pour ces moments de convivialité, petits ou grands, qui façonnent l'identité de notre commune.

Raymond HOUeix
Le Maire

LES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX EN BREF

Les comptes-rendus complets sont disponibles sur le site internet de la commune (<https://le-cours.questembert-communaute.fr/>), ou sur le panneau d'affichage devant la mairie (pour le dernier conseil).

COMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ FIXÉE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

DÉLIBÉRATION 2025-07-01-01

Objet : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de Questembert Communauté dans le cadre d'un accord local

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2019 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de Questembert Communauté.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de Questembert Communauté pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

> selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, **par délibérations concordantes.**

De telles délibérations devront être adoptées **au plus tard le 31 août 2025** par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

> à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale [droit commun] à **32 sièges**, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de Questembert Communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale (*droit commun*).

Après un travail des différents scénarios au Bureau communautaire du 15 mai 2025, entre le droit commun et l'accord local (issu des simulations proposées par l'AMF), qui sont au nombre de 36 scénarios dont 35 par accord local, allant de 32 sièges à 40 sièges maximum pour l'EPCI.

Le Conseil communautaire réuni le 26 mai dernier a pris acte de ces informations.

*À l'issue du débat, la majorité des membres présents et représentés du conseil communautaire (et 3 abstentions) **donne un avis favorable pour un accord local correspondant au « scénario 1 » à 40 sièges, selon la répartition par commune correspondante.***



Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de Questembert Communauté un accord local, fixant à 40 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Questembert	8081	12
Malansac	2292	4
Berric	2119	4
Molac	1636	3
Caden	1570	3
Pluherlin	1515	2
La Vraie-Croix	1484	2
Limerzel	1306	2
Lauzach	1237	2
Larré	1102	2
Saint-Gravé	745	2
Le Cours	673	1
Rochefort-en-Terre	636	1
TOTAL POP. MUNICIPALE	24 396	40

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Questembert Communauté.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 0 voix pour, 8 voix contre, et 0 abstentions

Décide de ne pas fixer, à 40 le nombre de sièges du conseil communautaire de Questembert Communauté retenu dans le cadre de l'accord local présenté ci-dessus et donne un avis défavorable à cette présentation.

Les élus souhaitent, en votant contre, alerter l'Etat sur la faible représentation des petites communes au sein des conseils communautaires.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

DÉLIBÉRATION 2025-07-01-05

Après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués actuellement et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de les revoir à compter du 1^{er} septembre 2025 et d'appliquer les tarifs inscrits en page 7.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION 2025-09-23-01

Groupama a développé et distribue des contrats de complémentaire santé. Pour ses contrats, Groupama propose une offre promotionnelle aux administrés de Le Cours, en contrepartie d'une aide à l'information aux habitants de la commune.

Cette offre pourrait permettre aux habitants de bénéficier d'une remise jusqu'à 29% sur une offre spécifique et 5 % sur des formules plus classiques.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la participation de la commune à cette communication.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur la participation de la commune à cette communication.

RENOUVELLEMENT CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE

DÉLIBÉRATION 2025-09-23-02

Lors d'un entretien en mairie le 3 juillet dernier, le chargé d'affaires collectivités de notre assurance Groupama, nous a fait part de future augmentation de notre contrat au 1^{er} janvier 2026. Actuellement le coût annuel est de 4 517.5 €. Deux propositions nous ont été faites : une augmentation de 50% du prix en gardant les mêmes conditions actuelles ou alors une augmentation de 25 % mais en incluant des franchises de 500 € pour la responsabilité civile et 1000 € pour les dommages aux biens.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Groupama pour la première proposition à 50% d'augmentation en gardant les mêmes conditions de contrat.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DÉLIBÉRATION 2025-12-02-05

Cette année, la commission Vie communale a également été associée à la commission Finances pour la réunion d'attribution des subventions. L'objectif était d'établir des règles claires pour leur attribution, ainsi que pour les conditions de mise à disposition de la salle de Priziac.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Conditions d'accès à la salle :
 - > Les associations souhaitant bénéficier de la mise à disposition de la salle devront :
 - Fournir un bilan financier annuel
 - Démontrer l'intérêt communal de leurs actions (pertinence des activités proposées pour la vie locale).
- Procédure de demande :
 - > Une demande officielle devra être formulée chaque année.
 - > Cette demande sera étudiée par les commissions finances et vie communale avant validation.

(suite)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Utilisation gratuite pour les assemblées générales :
- > Les salles communales seront mises à disposition gratuitement pour toutes les associations, en fonction des disponibilités, pour la tenue de leurs assemblées générales.
- Concernant l'attribution des subventions, la procédure est la suivante : les demandes doivent être déposées en septembre, accompagnées du bilan annuel et d'une présentation de l'intérêt communal de l'association (pertinence des activités proposées pour la vie locale)

Les demandes de subvention ont été étudiées par les deux commissions. Ci-dessous les montants proposés au conseil municipal :

Montant prévu au budget 2025 : 5 450 €

LE COURS	Montant
Amicale laïque	2 112,00 €
Les Courtisans	310,00 €
Les Templiers de Lanvaux	310,00 €
Société de chasse	310,00 €
Union Sportive Le Cours	900,00 €
Boules Le Cours	310,00 €
MobAr C'hour	100,00 €
Artisan'Arz	100,00 €
Comité d'œuvres sociales intercommunales	225,00 €

EXTÉRIEURES	
La Croix Rouge	35,00 €
Les Restaurants du Cœur	150,00 €
Ligue contre le Cancer	35,00 €
Alcool Assistance	35,00 €
Sapeurs Pompiers	35,00 €
AFSEP (sclérose en plaques)	35,00 €
APF France Handicap	35,00 €

Après de nombreux échanges concernant l'attribution de certaines subventions au regard du respect des règles énoncées ci-dessous, le conseil municipal, après délibération, a décidé à la majorité (9 voix pour et 3 voix contre) des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations.

SALLE POLYVALENTE PRIZIAC

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée	100 €	250 €
Week-end	150 €	350 €
Association extérieure	50 € par mois pour une location une fois par semaine	

TABLE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Journée	4 €	7 €

PÉRI-SCOLAIRE

CANTINE		
1 repas		3,50 €
1 repas pour un enfant non inscrit		7,00 €
GARDERIE	Avec allocation rentrée scolaire	Sans allocation rentrée scolaire
Tarif horaire si occasionnellement	1,57 €/heure	1,72 €/heure
1 ^{er} forfait si 1h de présence par jour scolarisé	19,10 €	20,70 €
2 ^e forfait si plus d'1h par jour scolarisé	28,33 €	30,90 €

PHOTOCOPIE

A4 recto noir et blanc	0,25 €
A4 recto couleur	0,30 €
A3 recto noir et blanc	0,30 €
A3 recto couleur	0,35 €

Document administratif (arrêté ministériel du 01/10/2001)

A4 recto noir et blanc	0,15 €
A3 recto noir et blanc	0,30 €

CIMETIÈRE

CONCESSION CIMETIÈRE	
15 ans	100 €
30 ans	200 €
50 ans	350 €
CONCESSION COLOMBARIUM	
15 ans	130 €
30 ans	260 €
50 ans	430 €
Participation à la première ouverture	420 €
CONCESSION CAVURNE	
15 ans	130 €
30 ans	260 €
50 ans	430 €
Participation à la première ouverture	420 €
CAVEAU PROVISOIRE	
Premier mois	Gratuit
À compter du deuxième mois	20 € / mois

MÉDIATHÈQUE

Types d'abonnement

Abonnement habitant de la communauté de communes	12 €/foyer/an
Abonnement habitant extérieur à la communauté de communes	20 €/foyer/an
Abonnement court séjour (2 mois consécutifs)	5 € + caution de 80 €

Sont exonérés les personnes qui présentent un justificatif pour les situations suivantes : jeunes de moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'Allocation pour Adulte Handicapé, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, collectivités (écoles, maison de retraite, RAM ...)

Services

Accès à Internet et aux outils bureautiques, multimédia	Gratuit
Impression / photocopie A4 noir	0,20 €
Remplacement carte perdue	1 €

Amendes pour retard de restitution

Au bout de 2 semaines de retard : envoi d'un 1 ^{er} courrier postal	1 €
Au bout de 4 semaines : envoi d'un 2 ^{ème} courrier postal	2 €
Au bout de 6 semaines : envoi d'un 3 ^{ème} et dernier courrier postal	3 €
Documents perdus ou abîmés	remplacement ou remboursement
Portage à domicile	compris dans l'abonnement

LES NOUVEAUX ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est désormais constitué pour le mandat 2025-2026. Six élèves de CM1-CM2 ont été retenus pour former cette nouvelle équipe.

Trois conseillers renouvellent leur engagement : Marley CAILLEAUD, Evan GUILLEMETTE et Elenna METAYER BORG. Ils sont rejoints par trois nouveaux membres : Noé OLLIER-MOREL, Lucie LE COURTOIS et Erell TOUZÉ.

La première réunion s'est tenue le lundi 13 octobre. Elle a permis aux jeunes élus de réfléchir ensemble aux projets qu'ils souhaitent porter cette année.

Parmi les idées évoquées, plusieurs actions déjà appréciées lors du précédent mandat seront reconduites, comme :

- L'après-midi intergénérationnelle, un moment convivial autour de jeux partagés entre jeunes et moins jeunes ;
- Une sortie à vélo, pour allier sport et découverte du territoire.

De nouveaux projets ont également été proposés, notamment :

- La décoration de la boîte à livres installée par une précédente équipe du CME ;
- La conception d'un support pédagogique pour présenter l'histoire de l'église et de la chapelle de Priziac, avec une éventuelle présentation lors de la fête de Priziac ou de la journée du patrimoine ;
- L'organisation d'une « Color Run », une course festive et colorée.

À savoir que les élèves de la Petite Hirondelle ont déjà participé, pour la deuxième année consécutive, au projet de création de cartes de vœux. Une initiative chaleureuse à destination des aînés de la commune, pour leur apporter un peu de chaleur pendant les fêtes de fin d'année.

De belles idées qui, nous l'espérons, verront le jour dans les mois à venir, grâce à l'enthousiasme et à l'engagement de nos jeunes conseillers !





*L'équipe de la médiathèque
vous souhaite à tous
une très belle année 2026 !*

MÉDIATHÈQUE

ANIMATION RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES À VENIR « À LA MAIN » DE FÉVRIER À AVRIL 2026 TEMPS D'ÉCHANGE, D'ÉCOUTE ET D'ÉCRITURES

Dans le cadre de son fil rouge annuel où les médiathèques prennent le temps ensemble de vous faire découvrir un thème, un artiste, elles s'associent cette année aux Digitales pour vous proposer le projet "À la main" de l'artiste Camille Bondon.

Camille aime nous faire explorer, nous faire regarder et nous faire raconter, cette fois-ci en mettant à l'honneur nos mains. Elles qui lavent, soignent, bricolent, cousent, récoltent, affûtent, réparent.

Des salons d'écoute pour nos mains seront l'occasion de raconter ces savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui, d'explorer comment ils nous ont été ou nous sont transmis... Sous forme de rencontres conviviales et d'ateliers d'écritures en toute simplicité, ce premier cycle du projet permettra de dresser l'inventaire collectif de ces milliers de gestes et de les répertorier, peut-être au détour d'une phrase, sur les pages d'un livre...

OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

Les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30.
Pas d'ouverture la 2^{ème} semaine de chaque petites vacances

LA MÉDIATHÈQUE DE LE COURS RECHERCHE DES BÉNÉVOLES !

*Vous voulez rencontrer d'autres personnes.
Vous désirez vous impliquer dans la vie locale.
Vous avez envie d'occuper votre temps libre.*

*Vous souhaitez faire partager
votre goût de la lecture.*

Alors pourquoi pas vous ?

*Nous avons besoin de vous pour faire vivre la
médiathèque.*

*Les activités en médiathèque sont
très variées : accueil du public,
prêt et retour de documents, informatique,
traitement des livres, animations ...*

*Venez découvrir un univers
que vous ne soupçonnez pas !*

*Le personnel de la médiathèque se tient à votre
disposition pour satisfaire votre curiosité.*

CONTACT : Médiathèque de Le Cours

1 rue Verdiers - 56230 LE COURS

02 97 67 48 82

@bibliotheque.lecours@orange.fr

www.13alapage.qc.bzh

LUDOTHÈQUE

ANIMATION « FORT BOYARD »

DU MERCREDI 26 JUIN

À l'assaut de Fort Boyard !

Des épreuves attendaient les enfants pour récupérer des clés et des indices, le mot de passe trouvé, les boyards sont tombés ! Les enfants ont pu ramasser les boyards pour les mettre dans la bassine. En échange de boyards, ils ont eu des bonbons. Bravo à tous les participants pour leur courage.



ANIMATION « LE PANIER DU PETIT CHAPERON ROUGE »

DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE

Le petit chaperon rouge avait perdu son panier ! Une petite balade dans le bourg afin de résoudre les 13 énigmes et de retrouver son panier. Ah mince le panier ! Il était accroché dans l'arbre et était maintenu avec un cadenas. 5 autres énigmes pour trouver la combinaison. N'ayant pas croisé mère-grand, nous avons pris notre goûter.



ANIMATION « LE MYSTÈRE D'OSCAR »

DU MERCREDI 22 OCTOBRE

De nombreux courageux sont venus affronter leur peur afin de résoudre les mystères d'Oscar. Quelques énigmes à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur mais dans le noir leur ont permis d'obtenir les codes des cadenas des coffres où étaient enfermés les os d'Oscar. Merci à tous ces courageux d'avoir retrouvé mon ami Oscar.



ANIMATION « GAUFRE »

DU MERCREDI 19 NOVEMBRE

Les gourmands étaient bien présents pour l'animation gaufres. Un temps pour faire la pâte, un temps pour jouer, un temps pour déguster et surtout un temps de partage. Merci à vous tous.



PROCHAINES DATES DES ANIMATIONS LUDOTHÈQUE :

Sous réserve de modifications

> 21 janvier > 18 février > 18 mars

> 15 avril > 20 mai > 24 juin

Vous pouvez suivre les actualités de la médiathèque et des animations de la ludothèque sur **Facebook** :

<https://www.facebook.com/ludothèquelecours>

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025



Le dernier recensement de la population révèle une nouvelle étape importante dans l'évolution de notre commune. En 2025, 746 habitants y résident désormais, marquant une progression de plus de 11 % par rapport à 2019 (672 habitants).

Cette croissance constante témoigne de l'attrait grandissant de notre territoire, tant pour les jeunes familles que pour les nouveaux arrivants, séduits par la qualité de vie, le dynamisme associatif et le cadre naturel préservé de notre village.

QUELQUES RÉPÈRES HISTORIQUES

- | | |
|------------------------|------------------------|
| • 1982 : 378 habitants | • 2009 : 570 habitants |
| • 1990 : 351 habitants | • 2014 : 651 habitants |
| • 1999 : 401 habitants | • 2019 : 672 habitants |
| • 2004 : 450 habitants | • 2025 : 746 habitants |

On dépasse ainsi le doublement de la population en 35 ans, depuis 1990 (creux de la vague), résultat d'un développement maîtrisé, accompagné par des projets d'aménagement et de services adaptés aux besoins des habitants.

UN AVENIR À CONSTRUIRE ENSEMBLE

Cette évolution démographique souligne l'importance de poursuivre nos efforts en matière d'urbanisme, d'équipements publics, d'accueil des enfants, et de maintien de la convivialité qui fait la force de notre commune.

L'équipe municipale remercie l'ensemble des habitants pour leur participation au recensement et leur implication dans la vie locale. Ensemble, continuons à faire grandir notre village dans le respect de son identité et de son environnement.



BIENTÔT 16 ANS ? VENEZ EN MAIRIE VOUS FAIRE RECENSER !

À partir de votre 16^e anniversaire, vous devez faire votre recensement citoyen dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3^e mois pour le faire.

Exemple : si votre 16^e anniversaire est le 21 janvier, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 21 janvier et le 31 avril.

Le recensement citoyen est obligatoire et vous permet d'obtenir une attestation de recensement (indispensable pour pouvoir vous inscrire, avant l'âge de 18 ans, à un examen (BEP, BAC...) ou un concours administratif en France. Par la suite, vous recevrez votre convocation, environ 45 jours avant la date, pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). De plus, cette démarche vous inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire.

Pour vous recenser, il suffit de vous présenter en mairie avec :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Le livret de famille de vos parents à jour
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

À SAVOIR :

- Aucun duplicata de votre attestation de recensement ne vous sera fourni. En cas de perte ou de vol de l'attestation de recensement : faire une demande d'attestation de situation administrative au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) de Brest : **csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr**
- Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.



NOS JOIES & nos peines



Nous félicitons les parents et souhaitons la bienvenue aux 13 nouveaux coursiens dont :

Emmie BAGEOT née le 26 janvier
Côme NICO PASIAN né le 09 février
Louise HUMEAU née le 21 février
Jade BURY BOUQUEY née le 28 février
Aurore LOPEZ née le 07 mars
Iris OLLIVIER née le 24 mars
Elio BELLANGER CHOLLET né le 05 mai
Ninon LE COURTOIS née le 27 mai
Léon CHARLES GUILLEMAUD né le 08 août
Adèle DUBOIS née le 06 décembre

BAPTÊME CIVIL

Solenn HUCHELOU baptisée le 03 mai
Léna MALBOUVIER baptisée le 03 mai
Isaac MERLE baptisé le 30 août



MARIAGE

Catherine GUIMARD & Jean-Luc GUILLERON mariés le 27 mai

PACS

Solenn LE LUHERNE & Benjamin LE CLAINCHE pacsés le 08 avril
Pauline PASIAN & Pierre NICO pacsés le 02 mai
Ophélie BURGAUD & Thomas REY pacsés le 16 mai
Sophie FONTAN & Martin DENEUCHATEL pacsés le 1^{er} juillet
Enola LLOBREGAT & Guillaume CEBIL pacsés le 19 novembre

NOCE D'OR (50 ans)

Chantal LE CADRE & Charles LABEUR renouvelés le 04 octobre

NOCE DE DIAMANT (60 ans)

Gisèle NICOL & Lucien BROHAN renouvelés le 06 septembre



DÉCÈS

Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille.

Ayons une pensée pour :

Jean-Claude GUILLERON (Questembert) décédé le 22 janvier
Gilberte LAVANOUX née RABOTIN (Vannes) décédée le 20 février
Jeannine LE CALONNEC née ARS (Vannes) décédée le 03 avril
Jean-Luc GUILLERON (Vannes) décédé le 20 septembre
Marie-Thérèse VIAT née RUBEAUX décédée le 1^{er} octobre

TRAVAUX DE VOIRIE

Deux interventions de voirie ont été réalisées sur la commune :

• **Purge des racines sur la route des Grands Brulons**

au fil des années, les racines des sapins bordant la voie ont endommagé la chaussée. Une purge a été effectuée en octobre dernier, suivie de retouches récemment réalisées à la demande de la mairie. La mairie a également rencontré les propriétaires des sapins et une campagne d'abattage sera menée afin d'éviter que ce type de problèmes ne se reproduise.



• **Retouche sur la route de Molac** : la voirie refaite en 2023 présentait certains défauts. Une nouvelle intervention a donc été menée, sans aucun coût pour la commune.

RAFRAÎCHISSEMENT DE LA SIGNALISATION DU CENTRE-BOURG

En septembre dernier, la signalisation horizontale du centre-bourg a été entièrement renouvelée. Les marquages au sol, dont plusieurs pictogrammes de limitation à 30 km/h et des zébras devenus peu visibles avec le temps et les intempéries, ont été remis en état. Ces travaux ont permis de redonner toute leur visibilité à ces éléments essentiels à la sécurité routière. Par la même occasion, la municipalité en a également profité pour procéder au blanchissement réfléchissant des bordures de trottoirs, en particulier dans les virages et aux intersections. Cette mesure vise à améliorer la perception des limites de chaussée, surtout la nuit ou par mauvais temps, et à renforcer la sécurité des automobilistes et des piétons.



RÉHABILITATION DU PONT DE LERMONT : UN PROJET ESSENTIEL POUR LA SÉCURITÉ ET LA MOBILITÉ

Dans le cadre du Programme National Ponts 2, deux ouvrages de notre commune ont fait l'objet d'un recensement et d'une visite de reconnaissance le 12 janvier 2024. À la suite de cette inspection, un courrier nous a informés de l'existence d'un risque important pour la sécurité des usagers concernant le pont de Lermont. Des mesures immédiates ainsi qu'une réflexion sur des actions à long terme étaient donc obligatoires.

Mesures d'urgence mises en place

Le pont de Lermont se situant à la limite des communes de Le Cours et Elven, les deux municipalités ont réagi rapidement afin d'appliquer les recommandations de l'Apave.

Ainsi, le pont a été interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, et une signalisation appropriée a été installée en amont pour informer les usagers.

Une coopération intercommunale

Depuis cette mise en sécurité, les deux communes ont travaillées conjointement à la recherche d'une solution durable.

Dans le cadre du Programme National Ponts, plusieurs échanges ont eu lieu avec les équipes du Cerema. Un réaménagement gardant les pieds maçonnés mais en changeant complètement le tablier était la solution la plus pertinente et la moins coûteuse. Les travaux ont été finalisés au 10 décembre et la route réouverte à la circulation dans des conditions normales.

Financement

La commune de Le Cours et d'Elven ont engagé des travaux de réhabilitation du pont pour un montant total de 49 404 €. Ce projet a pu être largement soutenu grâce à l'obtention de subventions importantes :

- 12 351 € accordés par le CEREMA,
- 24 603 € attribués au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Grâce à ces aides, le reste à charges pour les communes est assez limité par rapport au coût total : 12 450 € à diviser entre les deux communes, soit 6 225 € pour Le Cours.



L'URBANISME

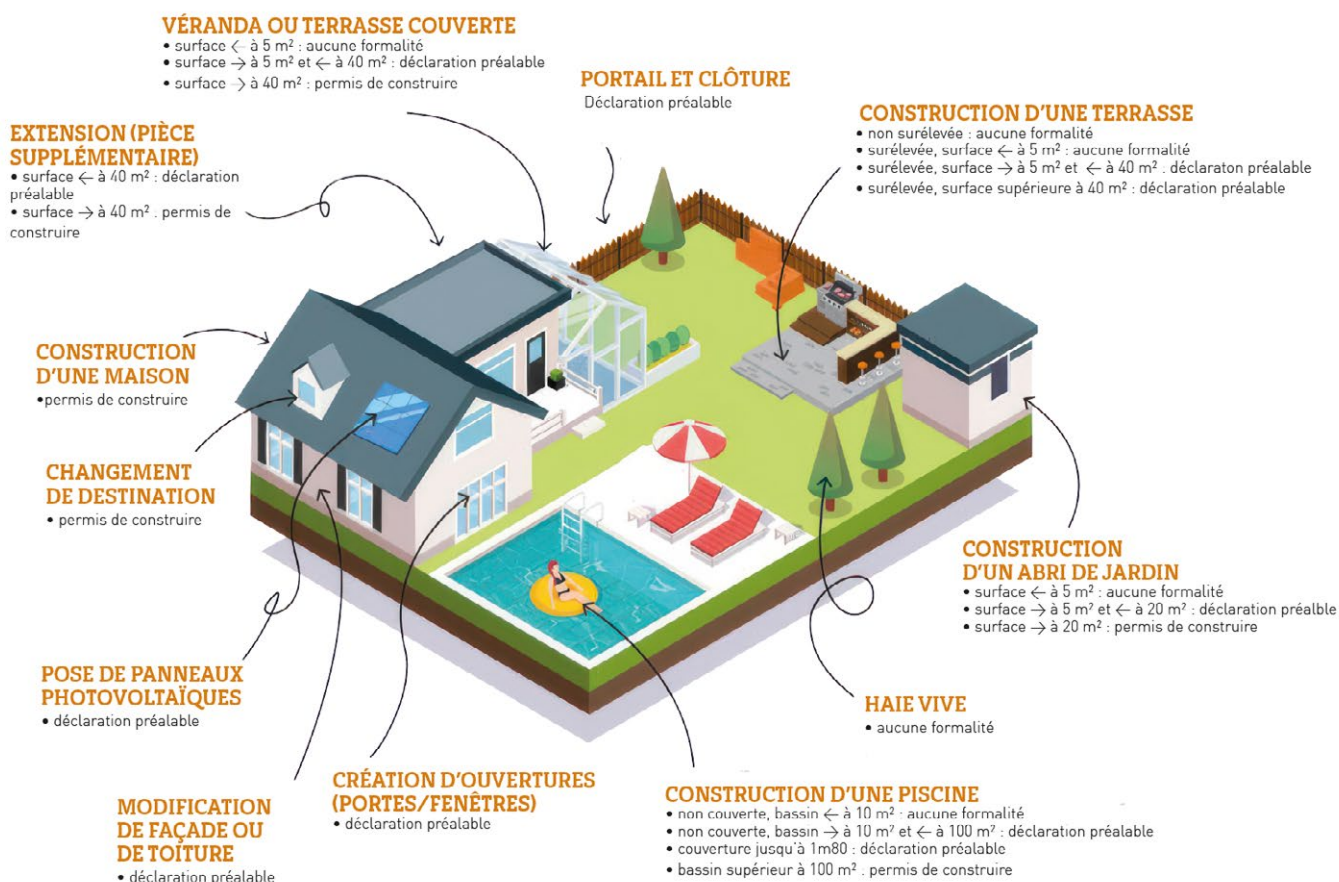
PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- **MABON / WINTER** – Impasse des Bois : Maison individuelle
- **BINET / LHOMMEAU** – Impasse des Bois : Maison individuelle
- **JOUANNIC Julien** – Largrand : Extension et pergola
- **GARNIER / MERCIER** – Rue des Fauvettes : Maison individuelle
- **BOLEIS / BREHÉE** – Rue du Four : Maison individuelle
- **GREVERAND Benjamin** – Caranné : Extension d'habitation
- **LE BOURSICAULT / DANO** – Impasse des Martinets : Reconstruction d'un garage
- **LUHERNE Johan** – Kerbernard : Rénovation d'habitation
- **LE MAITRE Rose** – Impasse des Bois : Maison individuelle
- **COURANT Stéphane** – Priziac : Fermeture d'un hangar
- **JEGAT Fabien** – Les Landréaux : Fermeture d'un carport
- **BRIEL / GACHET MAUROZ** – Impasse des Bois : Maison individuelle
- **GUILLEMOT / LE CAM** – Rue du Four : Maison individuelle
- **DAUPHAS Frédéric** – Impasse des Bois : Maison individuelle
- **PETIT / DEBAT** – Rue du Four : Maison individuelle
- **FRY Glenn** – Impasse des Bois : Maison individuelle
- **PAVY Guillaume** – Le Rodoué : Maison individuelle
- **PHELIPPEAU Benoît** – Le Guéhélu : Extension d'habitation
- **PARTAUD / GUILLAS** – Rue des Fauvettes : Maison individuelle

- **DUBOIS / CARRON** – Rue des Fauvettes : Maison individuelle
- **BELLET / KERDREAC'H** – Rue du Four : Maison individuelle
- **DEMAY / CHEREL** – Rue des Fauvettes : Maison individuelle

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES :

- **RATIEUVILLE Pierre** – Caranné : Pergola
- **GUIDOUX Gaëtan** – Beauséjour : Installation photovoltaïque
- **DUBOIS / BIEUZEN** – Rue des Colombes : Abri de jardin
- **LABAS Gilles** – Kermelin : Habillage de pignons
- **LUHERNE Daniel** – Kerbernard : Carport + modif façades
- **O2TOIT** – Rue du Cosquet : Installation photovoltaïque
- **COURANT Stéphane** – Les Landréaux : Abri de jardin
- **LE CHEVALIER Marie-Astrid** – Rue du Four : Division
- **PHOTO ECOLOGIE** – L'Hermitage : Installation photovoltaïque
- **QUADRINI Fabien** – Caranné : Pergola
- **LEGRAND Yves** – Kerliguen : Division
- **GUENEGO Roger** – Le Rodoué : Division
- **QUILGARS / CHARRON** – Rue du Prodo : Abri de jardin
- **MOREL Kévin** – La Croix Mahé : Modif et création d'ouverture
- **ELANCE TECHNOLOGIE PROPRES** – Rue de la Renauderie : Installation photovoltaïque
- **LE LUHERNE Jean-Yves** – Rue du Prodo : Modification des façades
- **MORBIHAN HABITAT** – Rue de l'Arz : Modification des façades
- **BOLAN Hubert** – Rue de l'Arz : Joints de façade



MARDIS DE PAYS

Le 26 août dernier, à Priziac, Mme CLERMONT, artisane potière, est venue animer un atelier poterie dans le cadre des mardis de pays proposés chaque été par l'office de tourisme. Ce rendez-vous était l'occasion de s'initier au travail de l'argile, de découvrir les techniques de façonnage et de modelage.

Les 8 participants ont réalisé leur propre création, à savoir la fabrication d'un carillon. Mme CLERMONT s'est chargée de finir le travail en faisant cuire les réalisations dans le four de son atelier de Rochefort en Terre et d'en assembler les pièces.

Ce moment chaleureux de détente et de créativité a aussi permis d'échanger avec l'animatrice sur les savoir-faire traditionnels et sur le plaisir de créer de ses mains.

Les discussions se sont prolongées autour d'une collation, très appréciée.



FÊTE DU PATRIMOINE

Dimanche 21 septembre 2025, la fête du patrimoine s'est déroulée sur le site de la Chapelle de Priziac. À cette occasion, la chapelle était ouverte à la visite.

Contrairement aux autres éditions, il n'y a pas eu de cuisson de pain cette année.

Cette journée a débuté par une marche d'environ 6 km au départ de la Chapelle pour permettre à chacun de découvrir et d'admirer les paysages de notre campagne. Le parcours a mené les participants à travers chemins, sous-bois, le long de l'Arz avec une arrivée sur le parking de l'école.

Et après l'effort, place à la gourmandise ! Un buffet collaboratif où chacun avait apporté une préparation culinaire faite maison : salades composées, tartes, spécialités locales ou desserts variés. Le plat principal, le « douar » accompagné de petites pommes de terre a, quant lui, cuit au four, sur place.

Lors de ce déjeuner, pris dans une ambiance détendue, petits et grands en ont profité pour se retrouver, échanger, renforcer des liens et apprendre les uns des autres.

Ce rendez-vous du 21 septembre restera une belle illustration de ce que peuvent apporter les journées du patrimoine : un esprit de partage et de convivialité, une occasion de valoriser ce qui nous unit, de créer ensemble des souvenirs simples mais précieux.

CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES : UN VILLAGE ILLUMINÉ PAR LA MAGIE DE NOËL !

Comme chaque année depuis 2019, notre commune a organisé son désormais traditionnel concours des maisons décorées.

Les habitants ont une nouvelle fois rivalisé de créativité, d'imagination et de générosité pour faire briller les habitations aux couleurs de Noël. Guirlandes scintillantes, façades illuminées et jardins féeriques ont offert un spectacle enchanteur. Les promeneurs, petits et grands, ont pu admirer ces décorations et partager un peu de la magie des fêtes au détour de la commune.

Le jury, composé de coursiers neutres vis à vis des candidats, a eu la difficile tâche de départager les participants tant les réalisations étaient soignées et empreintes d'esprit de Noël. Chacun a su apporter sa touche personnelle, entre tradition et originalité.

La municipalité remercie l'ensemble des participants pour leur enthousiasme et leur investissement, qui ont contribué à faire de notre commune, un lieu encore plus accueillant et festif pendant les fêtes de fin d'année. Grâce à vous, l'esprit de Noël a une fois de plus brillé de mille feux dans notre commune !



1^{er} prix : M. et Mme LE LUHERNE - Rue du Prodo

FESTIVAL FESTI-MÔMES

Le samedi 25 octobre 2025, à la salle de Priziac, trois groupes d'enfants de 5 à 12 ans, se sont succédés pour une expérience imaginaire autour d'une animation poétique sur le thème « les vers n'ont pas besoin de pieds pour s'envoler ».

Sous un dôme lumineux, assis en rond, les enfants (et leurs parents) ont observé et écouté un animateur qui a su mêler poésie et créativité entre contes, phrases et manipulations sensorielles.

Une belle parenthèse d'imagination et de découverte qui rappelle qu'il existe différentes façons de « voler ».

Une collation a été offerte après chaque séance.



LE 11 NOVEMBRE, COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE 1918



Le 11 novembre 2025, les coursienues et les coursienues étaient invités par Mr le Maire pour commémorer la fin de ce qu'on appelle couramment, la grande guerre.

De nombreux coursienues ont répondu à l'invitation ainsi que le conseil municipal des enfants dans son entièreté. S'adressant aux enfants, Mr le Maire : « *Je vous remercie de votre présence. Vous portez la mémoire de ceux qui nous ont précédés et vous en êtes les gardiens pour l'avenir* ».

Ensuite, il a lu les mots de Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants et de Mme Alice Rufo, ministre déléguée : « ... *C'était il y a 107 ans. Au fracas des armes succédait le silence des plaines dévastées de Champagne, des vallées de la Meuse, des forêts d'Argonne... Un million quatre cent mille soldats tombés au champ d'honneur, autant de familles meurtries...* ».

Chaque année, devant les monuments de nos communes, les générations se rejoignent... ».

Les enfants ont lu un poème : « 14 - 18 Folie Meutrière » de Jacques Hubert Frouguier, dont le refrain est :

14 - 18 C'était la grande guerre, 14 - 18 Ils ont vécu l'enfer,
14 - 18, C'était la grande guerre, 14 - 18 La folie meurtrière.

Mr le Maire, avec l'aide des enfants, a déposé une gerbe de fleurs devant le monument aux morts et nommé les soldats morts pour la France, inscrits sur le monument. Puis il a demandé aux participants d'observer une minute de silence.

Comme de coutume, l'assemblée a entonné la Marseillaise. À la fin de la cérémonie, les habitants ont été invités à partager le pot de l'amitié au restaurant scolaire.





NUISANCES SONORES

Afin de préserver la tranquillité de tous et de garantir une bonne qualité de vie au sein de notre commune, nous rappelons que les travaux bruyants réalisés par les particuliers (tondeuses, bricolage, outils motorisés...) sont strictement encadrés par des horaires réglementaires.

Les nuisances sonores sont donc autorisées de 9h à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi et de 10 à 12h les dimanches et jours fériés.

En dehors de ces créneaux, il est demandé à chacun de s'abstenir de toute activité susceptible de générer des nuisances sonores, par respect pour le voisinage.

Nous comptons sur le civisme de tous pour maintenir un cadre de vie agréable et harmonieux dans notre commune.



DÉBROUSSAILLER, UN GESTE CITOYEN ET OBLIGATOIRE À LE COURS

La prévention des incendies de forêt et de végétation est une priorité pour le département du Morbihan. Un arrêté préfectoral précise désormais les obligations légales de débroussaillage (OLD) à respecter sur l'ensemble du territoire, et notamment sur notre commune de Le Cours, identifiée comme zone exposée au risque incendie.

> Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage permet de limiter la propagation du feu, de protéger les habitations et de faciliter l'intervention des secours. C'est un acte essentiel de prévention et de sécurité collective.

> Qui est concerné ?

Tous les propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis situés à moins de 200 mètres d'une zone boisée, forêt, lande ou maquis sont concernés.

Ils ont l'obligation de débroussailler sur :

- leur propriété, dans un rayon de 50 mètres autour des constructions ;
- et, si nécessaire, sur les terrains voisins (avec l'accord du propriétaire concerné).

> En quoi consiste le débroussaillage ?

Il s'agit de :

- couper les herbes hautes, ronces et arbustes ;
- élaguer les arbres (les branches doivent être à 2 mètres minimum des bâtiments et à 2 mètres au-dessus du sol) ;
- espacer les arbres et supprimer les végétaux morts ;
- dégager les voies d'accès pour permettre le passage des véhicules de secours.

> Quand intervenir ?

Le débroussaillage doit être réalisé chaque année avant le 1^{er} juin et entretenu régulièrement tout au long de la saison estivale.

- > En cas de non-respect

Ne pas respecter ces obligations expose à une amende pouvant aller jusqu'à 750 €, voire à une exécution d'office par la commune aux frais du propriétaire, en cas de danger manifeste.

> Pour en savoir plus

L'arrêté préfectoral complet est consultable en mairie et sur le site de la
préfecture du Morbihan : www.morbihan.gouv.fr



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : OÙ EN EST-ON ?

Les travaux de déploiement de la fibre optique progressent de manière satisfaisante sur l'ensemble de notre commune. L'installation des câbles devrait être entièrement achevée d'ici la fin du mois de janvier. À l'issue de cette phase technique, une réception de travaux sera organisée, probablement au cours du mois de mars. Ce rendez-vous permettra de vérifier la conformité de l'infrastructure, d'effectuer les derniers ajustements et de valider officiellement la mise en service du réseau.

Une fois ces étapes réalisées, la commercialisation des offres fibre par les fournisseurs d'accès pourra débuter. Les premières souscriptions devraient ainsi être possibles à partir du mois de juillet, sous réserve du respect du calendrier annoncé.

La municipalité ne manquera pas de vous tenir informés des prochaines avancées et des démarches à suivre pour bénéficier de la fibre dès son ouverture commerciale.

LA DIVAGATION DES CHIENS ET LES DÉJECTIONS SONT DES SOURCES DE MÉCONTENTEMENT DES ADMINISTRÉS



Nous souhaitons rappeler, à tous les propriétaires, l'obligation de tenir les chiens en laisse. En effet, nous recensons régulièrement des chiens en divagation dans le bourg et, cela devient parfois problématique. Pour votre information, la commune est en lien avec la fourrière de Plœren, qui viendra chercher tout animal récupéré par nos services. La restitution de l'animal sera ainsi à votre charge. Si votre animal a bénéficié de soins particuliers au cours de son séjour, ces frais vous seront également refacturés.

Législation : Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés, les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.

La vue d'une déjection animale n'est guère plaisante, c'est pour cela que nous vous rappelons, et pour le bien-être de tous, que chaque propriétaire doit veiller à avoir sur lui un contenant et de ramasser la déjection de son animal. Le non ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende de 35€, sur la base de l'article R632-1 du code pénal. Cet article stipule en effet : « *est puni de l'amende pour les contraventions de la 2^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déposer, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections...* »

PIÈCE D'IDENTITÉ

La commune n'étant plus habilitée à délivrer les pièces d'identité, il convient désormais de vous rapprocher d'une commune équipée du dispositif de recueil d'empreintes.

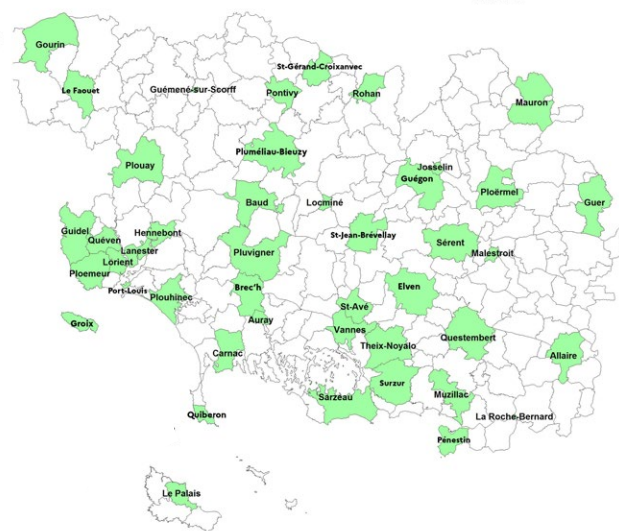


Depuis le 14 juin 2021, un nouveau format de carte d'identité a vu le jour. Plus pratique pour les usagers, la nouvelle carte a la taille d'une carte bancaire et dispose d'une puce, hautement sécurisée, qui contient toutes les mentions présentes sur la carte ainsi que deux des empreintes digitales.

Pour gagner du temps, nous vous invitons à faire une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr/>. À la suite de cette démarche, vous obtiendrez un numéro qui vous sera utile lors de votre prise de rendez-vous auprès de la mairie de votre choix. L'ANTS met à disposition un moteur de recherche vous permettant de trouver un rendez-vous dans une mairie équipée :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

CARTE DES 44 COMMUNES DU MORBIHAN équipées d'un dispositif de recueil des passeports et des carte nationales d'identité.



ÉLECTIONS

Les prochaines élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Ce scrutin, essentiel à la vie démocratique locale, vous permettra d'élire vos représentants au sein du conseil municipal pour un mandat de six ans. Mais pour pouvoir voter, une condition indispensable : être inscrit sur les listes électorales.

RAPPEL D'INSCRIPTION : L'inscription sur la liste électorale peut se faire à tout moment, en mairie (jusqu'au 6 février) ou sur internet (jusqu'au 4 février), en vous munissant d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Sur demande, la mairie pourra vous envoyer une attestation d'inscription. Le cas échéant, vous recevrez votre carte d'électeur quelques jours avant les prochaines élections.

Un geste simple, une grande importance : **Voter aux municipales, c'est choisir celles et ceux qui prendront des décisions concrètes pour le quotidien.** C'est aussi faire entendre sa voix, même à l'échelle locale. Alors, ne laissez pas les autres décider pour vous : vérifiez dès maintenant votre inscription et, si besoin, prenez quelques minutes pour régulariser votre situation.

HISTOIRE DE LA COMMUNE DE LE COURS

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1928

« *Pezet-Tara-Chabannes, Pezet'ara-Chabannes...* », bien peu de Coursiens d'aujourd'hui sans doute, peuvent attribuer une signification à cette suite de noms, sonnante comme une ritournelle vieille de près d'un siècle, le printemps 1928. À la fin de sa vie, mon père, Louis Cheval, conservait cette réminiscence de son enfance, il me l'a transmise. Né en 1926, il ne pouvait avoir de souvenirs directs des circonstances qui avaient motivé sa composition, mais il l'avait entendue, répétée, chantonnée plus tard, signe de son empreinte dans une mémoire locale et de l'importance accordée à ce qui pourrait nous paraître une obscure bataille électorale ancienne, les élections législatives de 1928. Elles furent pourtant déterminantes pour modifier l'environnement politique local et permettre que le vieux projet du XIX^e siècle, la naissance de la commune de Le Cours advienne finalement. Nous verrons ici comment et pourquoi.

Au début du XX^e siècle, le Morbihan demeure une terre ancrée dans une foi catholique traditionaliste très affirmée et un conservatisme politique presque anachronique. De nombreux élus sont des aristocrates qui ne cachent pas leurs nostalgies monarchistes, leur répulsion envers la République parfois. Ils dominent des populations paysannes dépendantes et redevables. Les luttes entre Bleus et Blancs, chouans et républicains, ne sont pas seulement de lointains souvenirs, des leçons d'histoire. Mais les idées nouvelles progressent et bousculent les vieux pouvoirs ; les « années folles » trouvent des échos jusque dans les campagnes.

Alors qu'auparavant, le scrutin s'était déroulé dans le cadre départemental, en avril 1928, les Molacais, sont appelés aux urnes pour élire leurs députés dans le cadre des circonscriptions rétablies. Il s'agit plus précisément de celle de Vannes-2, rassemblant les cantons d'Allaire, Elven, La Gacilly, La Roche-Bernard, Rochefort-en-Terre et celui de Questembert. Ce dernier regroupe les communes de Berric, Bohal, Larré, Lauzach, Péaule, Pleucadeuc, Questembert et Molac même. Les 468 électeurs, seulement les hommes alors, disposent de deux bureaux de vote : celui du bourg de Molac (298 inscrits) et celui distinct de la paroisse du Cours de Molac (170 inscrits), selon une division instituée dès le Second Empire. Ceci aura son importance.

Plusieurs candidats briguent les suffrages. L'un semble favori, c'est le conseiller général du canton de Questembert depuis 1913, le comte Georges de Chabannes, gendre du baron Octave Roger de Sivry, propriétaire du château de Villeneuve en Pleucadeuc et de nombreuses fermes, bois et landes alentour. On se souvient que ce dernier avait manifesté une opposition totale à la création d'une commune distincte au Cours de Molac dans les années 1890. Son gendre n'est pas plus disposé à cette sécession.

Au conseil général du Morbihan, le jeune de Chabannes, diplômé en droit, cherche à se faire un nom pour des ambitions plus larges. Le comte s'intéresse aux questions techniques de voirie, de chemins vicinaux et de transports, sur lesquelles il intervient à plusieurs reprises. En matière de politique générale, il plaide pour le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Vatican (suspendues entre 1904 et 1921).



Ernest Pezet (1887-1966) en 1932
(sources BNF)

Il défend vigoureusement l'enseignement proclamé "libre", proteste contre les "persécutions" religieuses et s'oppose aux laïcs, désignés comme sectaires et il réclame l'abolition de la législation laïque du début du siècle. Il réclame la fermeture de l'ambassade soviétique en France et aussi celle du journal *L'Humanité*. Il se déclare favorable au vote des femmes, mais pour celles qui sont chefs de famille, les veuves de guerre en particulier. Dans le domaine social, il prône l'abolition de la loi de 1919, sur la journée des 8 heures, et ne veut surtout pas de son extension aux salariés agricoles. C'est un conservateur catholique, rallié officiellement à la République, mais soupçonné de rester fidèle à *L'Action française* royaliste.

En 1928, Georges de Chabannes est candidat de l'Union catholique et nationale. L'affaire semble bien partie. Il bénéficie du soutien massif du *Nouvelliste du Morbihan*, quotidien, fermement catholique et très conservateur, qui vante à longueur de colonnes l'excellent parcours, les capacités, l'expérience du propriétaire terrien et forestier de Pleucadeuc.

La gauche, radicale et modérée, n'a aucune chance dans ce bastion de droite. Néanmoins, son candidat sera le docteur Stéphan Tara, de Pénestin. Il représente l'Union républicaine et les radicaux. Ancien combattant glorieux, il est estimé. Le BOP (Bloc Ouvrier et Paysan, communiste) présente lui aussi un candidat.

Et survient ce qui n'était pas prévu, l'arrivée d'un nouveau candidat : Ernest Pezet du jeune Parti démocrate populaire. C'est un catholique affirmé aussi, mais appartenant à une tendance moins conservatrice, plus sociale. Il incarne un parti rassemblant divers courants allant de la démocratie chrétienne aux chrétiens sociaux ; il est centriste ou de centre-droit dirait-on aujourd'hui. D'emblée, il bénéficie du soutien du quotidien rennais *L'Ouest-Éclair*, qui en fait pousse d'autres candidats dans tout l'ouest de la France.

Au premier abord, Chabannes et ses soutiens observent avec condescendance le nouveau postulant. Pourtant, au fil des semaines qui précèdent l'élection, des signes montrent que Pezet pourrait être autre chose qu'un figurant. Le ton monte alors entre les candidats et la campagne s'enflamme, en particulier dans *Le Nouvelliste du Morbihan* et *L'Ouest-Éclair* et par affiches, tracts, dans des réunions publiques.

Du côté de Chabannes, on reproche à Pezet de ne pas être d'ici, de ne pas être Breton ; en effet il est né Aveyronnais. On lui oppose un chauvinisme local. Le portrait dressé est celui d'un politicien professionnel qui s'est fait battre déjà dans plusieurs lieux de France, au gré d'un vagabondage électoral. Et bien qu'il se présente comme catholique, n'est-il pas un "Méridional", originaire justement de ce midi rouge et anticlérical ? On dit qu'il est l'instrument des gauches pour créer la zizanie chez les catholiques.

Contre cela Pezet promet de s'installer et de s'investir totalement dans la circonscription. Il affirme son catholicisme, mais aussi son républicanisme, tout en précisant bien qu'il n'est pas de gauche. Il met en avant son passé d'ancien combattant, blessé au front, médaillé. Inversement, certains tracts de ses partisans mettent en cause le passé militaire du comte lors de la Première Guerre mondiale, qu'il aurait passé confortablement loin des combats.

C'est un conservateur, mais qui plus est un châtelain, un hobereau, écrit-on. On évoque les pains, poulets et autres faveurs qu'il exigerait de ses fermiers. Il est le candidat de la réaction subversive. On apporte les preuves qu'il a continué à lire et à verser de l'argent au journal *L'Action française*, l'organe du nationalisme intégral de Charles Maurras, jusqu'en 1927. Or ce mouvement a été lâché et, pire que ça, publiquement condamné, par le pape Pie XI dès 1926. Ses dirigeants, ses adhérents sont même menacés d'excommunication. C'est peu dire que le mouvement royaliste n'est plus en odeur de sainteté au sein de l'Église catholique.

Face aux critiques, Chabannes se défend comme un beau diable, affirme qu'il siègera avec les républicains, conteste qu'il n'ait jamais été membre de *L'Action française*. Il admet sa participation aux souscriptions de son journal, mais, dit-il, comme beaucoup d'autres, et parmi eux de nombreux prêtres ou évêques, ce qui n'est pas faux. Il explique qu'il était alors en Belgique, sur ses terres, et n'avait pas suivi de près les événements. Ce ne fut qu'un péché véniel en quelque sorte.

Au contraire, il se présente comme le candidat officiel de l'Évêché. Ce qui est démenti, bien que le clergé local lui reste souvent acquis.

C'est dans ce climat qu'advient le scrutin du 22 avril 1928 et c'est une grosse surprise. Au départ Georges de Chabannes se place en tête sur l'ensemble de la circonscription avec 7 134 voix (42,6 % des suffrages exprimés), mais il est talonné par Ernest Pezet (7 103 voix et 42,4 %). Camus, le communiste, se situe au-dessous des 1 %, quand le docteur Tara remporte le score honorable de 14,2 % (2 382 voix). Il se retire, appelant à voter blanc.

Le 29 avril 1928, lors du second tour, le triomphe de Pezet est sans appel : il emporte le siège de député avec 9 604 voix contre 6 433 pour Chabannes (59,3 % contre 39,7 %). Pezet semble avoir rallié l'ensemble des voix radicales et au-delà ; Chabannes perd 700 voix. Un seul canton dans la circonscription lui a donné la majorité, celui de Questembert, pourtant la triade prédictive : « *Pezet'ara Chabannes* » que l'on pouvait entendre comme : « *Pezet aura Chabannes* » est réalisée.

Localement on constate que les bureaux de vote de Molac et du Cours se sont distingués l'un de l'autre. Ici, sur les deux scrutins, le comte de Chabannes l'emporte encore sans doute, mais avec des nuances assez nettes. Au premier tour, s'il réunit près de 9 électeurs sur 10 à Molac, ils étaient près de 6 sur 10 à Le Cours, où Pezet avait obtenu tout de même 35,6 % des voix, face aux seulement 6,1 % des votes à Molac. Au second tour, le score de Pezet grimpe à 40 % à Le Cours.

Dans les archives rien ne semble montrer que la cause du Cours, son projet de commune, ait été un enjeu électoral durant les élections de 1928, mais celles-ci creusent à l'évidence l'écart politique entre ce qui deviendra les deux communes. Ernest Pezet l'a-t-il compris ? Sans doute : devenu député, dès 1929, il s'intéresse à la question et entame des interventions en ce sens au Palais bourbon, ce jusqu'en mai 1932, quand une loi sépare enfin la section du Cours de la commune de Molac pour l'ériger en commune distincte. Il en fut un partisan et artisan direct.

Nous y reviendrons dans le prochain article, mais notons déjà que les électeurs du Cours lui en furent manifestement reconnaissants. Lors des élections législatives suivantes qui se tiennent en ce même mois de mai 1932, dès le premier tour, Ernest Pezet est brillamment réélu sur la circonscription. La commune naissante de Le Cours, lui accorde 62,5 % de ses suffrages et juste 34,2 % à son premier opposant un certain Delahaye qui avait remplacé sans succès le comte de Chabannes. Dans le même temps, à Molac, le député Pezet n'atteignait pas les 20 %, là où le conservateur Delahaye dépassait les 75 %. Les populations, qui s'apprétaient à divorcer civiquement, se tournaient aussi le dos dans leurs choix électoraux. Ceci pouvant contribuer à expliquer cela¹.

Jean-Jacques CHEVAL,
Professeur émérite des Universités

Sources : Archives départementales du Morbihan (<https://www.archives-departementales.com>)
Gallica - Bibliothèque nationale de France (BNF) (<https://gallica.bnf.fr>)
Archives du député Ernest Pezet, déposées à la bibliothèque de Sciences-Po Paris (<https://archives.sciencespo.fr/ark:/46513/580179>)

¹ Pour une présentation plus développée et illustrée de cet épisode, on pourra se reporter à l'article en ligne : « Les élections législatives de 1928 à Le Cours ». Offices Terrestres. Consultable à l'adresse suivante : <https://offter.hypotheses.org/769>



Le Nouvelliste, du 22 avril 1928. Le très conservateur quotidien morbihannais appuyait alors de toutes ses forces Georges de Chabannes (1886-1969), candidat à la députation.

ÉCOLE LA PETITE HIRONDELLE

L'école « la petite hirondelle » conserve un effectif stable avec 67 élèves inscrits pour l'année scolaire 2025/2026.

Les élèves du CP au CM2 ont profité fin novembre, d'un séjour en Auvergne. Ils ont découvert les volcans de la chaîne des puys, et profité d'une météo exceptionnelle : neige, soleil, blizzard au sommet du Puy de Dôme.

Cette année, tous les élèves feront un stage de danse sur 10 séances, avec une chorégraphe sur la période mai/juin. Cette activité donnera naissance à un spectacle en fin d'année, pour la fête de l'école, qui valorisera le travail collectif.



Atelier lecture avec « **Lire et faire lire** » dans la classe maternelle : chaque vendredi, Marinette Moussu, Chantal Labeur, Colette Houeix et Chantal Gicquel, qui font partie de l'association « lire et faire lire », interviennent auprès des élèves de la maternelle, pour leur proposer un petit temps de lecture plaisir.



Cinéma, natation, rencontre avec un auteur ou illustrateur à l'occasion du Salon du Livre, sont aussi au programme, comme tous les ans.

Après la création du banc de l'amitié dans la cour de l'école, d'une bibliothèque et d'un logo de l'école, la nouvelle équipe de délégués de classe réfléchit à un nouveau projet pour cette année scolaire.





26^{ÈME} ÉDITION : UN NOUVEAU RECORD ET PLUS DE 10 000 €, POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE !!

Un nouveau record pour le téléthon de Molac-Le Cours : 13 000 €.

« Telle est ton idée » annonce un résultat record qui explose tous les compteurs de ses téléthons précédents avec 2630 € de plus que l'année dernière qui était déjà un nouveau record.

Tout avait bien commencé par la randonnée du 9 novembre, avec un résultat de plus de 4000 € et 1053 participants. Tout se termine en apothéose avec le défi « Voie Verte » de nos amis questembertois, le samedi 6 décembre, qui ont reçu un don extraordinaire de 2000 € de la part du Super U de Mauron, partenaire depuis toujours.

Entre temps, le samedi 29 novembre, étaient organisées de multiples animations. Malgré un temps pluvieux le matin, les vieux fours, du bourg et du Quinquizio, ont rempli leur office pour cuire des boules de pain et des petits pains choco-cranberry qui ont tous été vendus. Les huîtres du bar-restaurant « L'Escale » ont aussi été toutes vendues. À la salle, au chaud, le vide greniers et les autres activités ont bien fonctionné également.

À 14 h, quarante voitures de collection, 25 mobylettes, 4 camions et les motos de Quest'n Bikes ont formé un long cortège, accompagné du père Noël, profitant d'un meilleur temps que le matin. Ils ont été accueillis à Le Cours pour une étape, par la mairie et les « mobeurs » de MobAr C'hour. Un pot était offert sous le préau de l'école, où collectionneurs, mobeurs et motards ont pu échanger. Mine de rien, le temps de stationner les véhicules, de marquer une pause bien méritée et ensuite de s'extirper du petit parking, l'interlude a duré une heure. Le défilé s'est ensuite dirigé vers Molac via Larré, où des crêpes et galettes les attendaient ainsi qu'une boisson offerte.

Le repas de notre Téléthon, jambon grillé sauce forestière avec des frites, a eu le même succès que l'année dernière, 225 repas à emporter vendus.



En dehors des dates, les agriculteurs et les routiers associés à la MFR (maison familiale rurale) de Questembert ont vendus des pommes de terre qui ont rapporté une somme jamais égalée de 800 €.

**UN GRAND MERCI AUX BENEVOLES ET AUX PRESTATAIRES !
MERCI AUX MAIRIES DE MOLAC ET DE LE COURS POUR LEURS SOUTIENS !**

Tous ces petits ruisseaux, qui ont formé la grande rivière du téléthon de Molac-Le Cours, ont été détaillés lors d'une réunion de restitution, le dimanche 18 janvier 2025 à 11h30 à la salle La Bruyère à Molac.

Tous les bénévoles et prestataires y étaient chaleureusement invités ainsi que les mairies bien sûr.

Telle est ton idée





AMICALE LAÏQUE

L'Amicale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026 !



L'ensemble de l'équipe vous remercie pour votre investissement, direct ou indirect, dans nos actions pour les projets de l'école et de votre présence lors de nos événements de 2025.

Les fonds récoltés ont permis notamment cette année, de financer en grande partie, le voyage en Auvergne des écoliers du CP au CM2 !

Voici quelques photos du marché de Noël de décembre dernier. Merci à tous les bénévoles, exposants et visiteurs qui ont contribué au succès de cette journée !

2026 débutera pour l'Amicale par une invitation, aux parents d'élèves et enfants de l'école, à un moment convivial autour de galettes des rois le 20 janvier. Ce sera l'occasion de se rencontrer et d'échanger autour de gourmandises faites maison.

Et nous espérons vous retrouver nombreux pour la fête de l'école, fin juin !



ARTISAN'ARZ

Cette année 2025 nous aura permis de faire de nouvelles rencontres sur nos 2 expositions que nous avons organisé à Le Cours, que ce soit à la chapelle de Priziac ou celle du Pont de Molac. Notre bilan de cette année est positif.

Nous remercions nos 2 sponsors qui sont Peinture Dano Gaëtan et Arva restauration, ainsi que nos adhérents et nos bénévoles.

Pour cette nouvelle année, vous pourrez nous retrouver à la Chapelle de Priziac le dimanche 12 avril et au Pont de Molac le samedi 15 août, ainsi que sur d'autres marchés.

Comme beaucoup d'associations, nous sommes à la recherche de bénévoles pour nous aider sur nos 2 manifestations d'avril et août. Alors si vous aimez l'art et l'artisanat, la convivialité et le partage, n'hésitez pas à venir nous voir.

L'Association Artisan'Arz vous souhaite une bonne et heureuse année 2026.



CONTACT :  Mariannick  06 72 11 05 57  artisanarz@gmail.com  Artisan'Arz

NOUVELLE ASSOCIATION

AU COURS, PASSIONS ET CRÉATIONS

L'association « Au Cours, Passions et Créations » vient de voir le jour avec une ambition simple : promouvoir les pratiques créatives et le partage en milieu rural, dans une atmosphère chaleureuse et conviviale.

Des activités créatives pour tous

L'association propose un large panel d'activités manuelles et artistiques, accessibles à tous les niveaux :

- Peinture
- Travaux d'aiguilles (couture, tricot, broderie...)
- Scrapbooking
- Décopatch

Et bien d'autres pratiques créatives selon les envies des participants.

Ces ateliers sont pensés pour permettre à chacun de s'exprimer, d'apprendre, de créer et surtout de partager un moment agréable.

Petites randonnées conviviales

En complément des ateliers créatifs, l'association organise également de petites randonnées pédestres, ouvertes à tous :

- **Le lundi matin**
- **Le mercredi matin**

Ces sorties douces permettent de profiter du plein air, de découvrir les environs et de renforcer les liens entre participants.

Créer du lien : une priorité

Au-delà des activités proposées, l'objectif principal est de favoriser des temps de convivialité, de rencontres et d'échanges entre habitants.



CONTACT :

 Chantal  06 78 19 62 95
 contact@aucourspassionsetcreations.fr

FÊTES CULTURE LOISIRS PRIZIAC

L'année 2025 vient de s'achever, nous remercions nos bénévoles qui œuvrent à la réussite de nos événements, tels que le concours de boules semi-nocturne et la Fête de la Chapelle.



Date à retenir pour 2026 :

- **Assemblée générale le vendredi 27 mars à la Salle de Priziac.**
- **Concours de boules semi-nocturne le vendredi 10 juillet.**
- **La traditionnelle Fête de la Chapelle de Priziac le dimanche 26 juillet.**

Si vous souhaitez participer en tant que bénévole lors de nos manifestations ou encore rejoindre le bureau, n'hésitez à le faire savoir à un membre du bureau ou lors de notre assemblée générale où vous êtes les bienvenus.

L'ensemble du bureau vous souhaite une belle année 2026, que celle-ci vous apporte joie, santé et bonheur.

Le président, et son bureau.



BOULES LE COURS

BLC vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2026 !



L'ensemble du bureau vous remercie pour votre présence et votre participation lors de nos concours de boules organisés tout au long de l'année.

Nous avons eu pas mal d'équipes présentes sur l'ensemble de nos événements, sans oublier les supporters qui sont toujours au rendez-vous, et cela, dans une ambiance agréable et conviviale.

Les fonds récoltés vont servir à la rénovation de nos terrains de boules. Sur cette fin d'année, nous avons également accueilli l'ensemble des présidents de boules du Morbihan afin d'établir et de créer le calendrier 2026.

Nos cartes d'adhérent sont toujours disponibles et en vente à 10 €.

Voici les prochains concours à ne pas manquer :

- **Le 25 et 26 avril 2026**
- **Le 17 mai 2026**
- **Le 14 juin 2026**
- **Le 2 et 16 août 2026.**

Nous vous attendons nombreux et nombreuses.
Belle année à tous !

CONTACTS :  07 57 41 88 23 / 06 86 23 36 20

LA TROUPE DES COURTISANS PRÉPARE SA SAISON 2026

Comme nous vous l'avons expliqué lors d'un précédent bulletin municipal, les membres de l'association des Courtisans ont souhaité renoncer à la saison 2025 pour mieux se consacrer à la saison 2026.

Vous pourrez nous retrouver sur les planches en novembre 2026, à Larré et à Sérent, avec une toute nouvelle pièce.

Comme d'habitude : du suspens, des quiproquos, de l'humour, de l'amour aussi ! et une bonne dose de bonne humeur.

Nous avons également le plaisir d'accueillir deux nouvelles comédiennes, Roxane et Rachel.

Nous sommes toujours à la recherche de bras et de bonnes âmes pour les décors, la buvette, la billetterie, l'intendance, la photographie,

Aussi, si vous souhaitez intégrer l'association, que vous souhaitiez jouer ou non, vous serez les bienvenus.

À bientôt



CONTACT :

Rapprochez-vous d'un des membres

 lescourtisans56230@gmail.com

 Nicolas DIDIER  06 16 53 76 49

LES TEMPLIERS DE LANVAUX



L'année 2025 a été une année bien remplie pour les 37 adhérents.

En janvier, nous avons dégusté le traditionnel pot-au-feu, préparé par nos indispensables cuistots et la galette des rois !



Chaque deuxième lundi du mois nous nous sommes retrouvés à la salle de Priziac pour, selon les affinités de chacun, faire une balade, jouer à la belote, au scrabble, aux boules bretonnes, aux jeux de dés 421, petits chevaux, etc.

Les derniers jeudi et vendredi du mois, IRIS CINEMA de Questembert nous propose, dans le cadre de CINE SENIORS, deux films au prix de 5 €. Si vous êtes intéressés, un covoiturage peut être organisé le vendredi.

En février, chacun a versé la cotisation annuelle de 18 €. Cette participation permet au club de réaliser un repas à la salle, de diminuer le prix de la sortie et du repas de fin d'années. Pour information, elle sera de 20 € pour 2026 (eh oui tout augmente).

Le mardi 19 août, au boulodrome de Priziac, nous avons retrouvé l'animation estivale : le concours de boules en triplette. Merci aux 15 équipes boulistes et aux bénévoles qui se sont investis pour que cette journée soit réussie.

Après la pause estivale nous nous sommes retrouvés pour les grillades le 8 septembre dernier.

Puis le 17 septembre, à bord du bateau restaurant « les vedettes jaunes » nous avons pu déjeuner dans le salon panoramique, tout en explorant les charmes de la Vilaine de la Roche-Bernard, jusqu'au port de Folleux

Le samedi 29 novembre, nous terminions cette année 2025 par un repas convivial à l'escale gourmande à Saint-Marcel.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre à la salle de Priziac, chaque deuxième lundi du mois.

Le club remercie Monsieur le Maire ainsi que le Conseil Municipal pour leur soutien. Merci également à Marie-Océane et François qui sont toujours là pour nous guider et nous conseiller.

Nous présentons nos bons vœux aux Coursiennes et Coursiens pour cette année 2026.

LE BUREAU

Présidente : Liliane Le Brun

Vice-Président : Claude Joubel

Secrétaire : Jeannette Cotard

Secrétaire-adjointe : Sylvie Guillouet

Trésorier : Bernard Guillouet

Trésorière adjointe : Mariannick Dano



CONTACT :  Liliane /  06 73 69 10 51



MOBAR C'HOUR

Le 29 novembre dernier s'est tenue l'assemblée générale de l'association MobAr C'hour.

Cela a été, pour nous, l'occasion de faire le bilan de cette année 2025 : notre randonnée du 17 mai (qui a attiré 150 pilotes !), puis environ 14 autres événements auxquels des adhérents de l'association ont participé (Les Fougerêts, Guerlédan, Allaire, Saint-Guyomard,...).

Nous avons aussi commencé à nous projeter sur l'année à venir, en programmant notre prochaine randonnée le samedi 16 mai 2026.

Mais aussi, comme l'an passé, nous avons fait un don de 1 000 € à une association qui vient en aide aux enfants malades ou en situation de handicap. Cette année nous avons choisi de soutenir « les Amis de Momo le singe » : association reconnue d'intérêt général, qui a pour but de distraire et d'offrir un sourire aux enfants malades ou en situation de handicap. Ce don servira à financer un projet avec une classe ULIS de Caudan : fabrication d'œufs de dinosaures, fabrication d'un château, visite du village de Poul Fetan et du château de Suscinio. Pour plus d'information vous pouvez aller sur leur site internet : <https://les-amis-de-momo-le-singe.fr/>.

Plus tôt, dans l'après-midi, sous la houlette de la municipalité, une partie des adhérents ont accueilli, dès leur arrivée sur la commune, les véhicules anciens (voitures, camions et mobylettes) qui participaient au Téléthon de Molac / Le Cours.



CONTACT : @mobarchour@gmail.com

CLUB DE FOOT LE COURS



En cette nouvelle année, l'ensemble du Club de l'US Le Cours, vous présente ses meilleurs vœux, bonheur, réussite, santé.

Nous remercions tous les sponsors pour leur contribution qui nous permettent d'obtenir, encore cette saison, de nouveaux jeux de maillots pour nos 2 équipes, et la mise en place de nouveaux panneaux publicitaires autour du terrain.
UN GRAND MERCI À EUX.

Merci également à la municipalité et aux coursien, pour leur soutien et leurs encouragements. Cette saison, le club a ouvert une boutique en ligne. Nos supporters peuvent ainsi s'équiper pour venir le dimanche, de plus en plus nombreux pour soutenir nos deux équipes.

Comme chaque année, nous vous invitons à partager des moments conviviaux et festifs, lors de nos événements devenus traditionnels :

- **Le repas tartiflette, le 14 février 2026 (tickets en vente auprès des licenciés et membres du bureau)**
- **Un tournoi de palets, au printemps**
- **La fête de la musique, le 12 juin 2026**
- **Le repas jarret/frites, le 19 septembre 2026**

Venez nombreux !

Au nom de tout le club, nous vous souhaitons à tous une très belle année.



SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse de Le Cours vous souhaite une bonne et heureuse année 2026.

Nombre de chasseurs : 12 sociétaires et 9 actionnaires

Dates à retenir :

- **Dimanche 29 mars 2026 : repas de chevreuils à emporter**
- **Dimanche 7 juin 2026 : jambon à l'os à emporter à partir de 12h**

LE BUREAU :

Président : Christophe LE COURTOIS

Vice-président : Henri MAGREX

Trésorier : Jean-Pierre CORFMAT

Trésorier adjoint : Hervé BROHAN

Secrétaire : Alain EVAIN

Secrétaire adjoint : Olivier BALLAY

Membres : Bernard MALVILLE et Gwendal KERHERVE

BONNE ANNÉE 2026



L'OFFICE DE TOURISME VOUS INFORME

PARTENARIATS 2026

Il est encore temps d'adhérer !

Hébergeurs, restaurateurs, commerçants, producteurs locaux, artisans ou encore prestataires de loisirs ? Vous souhaitez mettre en avant votre activité auprès des visiteurs de passage et des habitants du territoire ?

Rochefort-en-Terre Tourisme vous propose d'adhérer au partenariat Communication pour l'année 2026. Plus d'infos et demande du formulaire par mail à : @partenariats@rochefortenterre-tourisme.com

TAXE DE SÉJOURS

Tarifs 2026

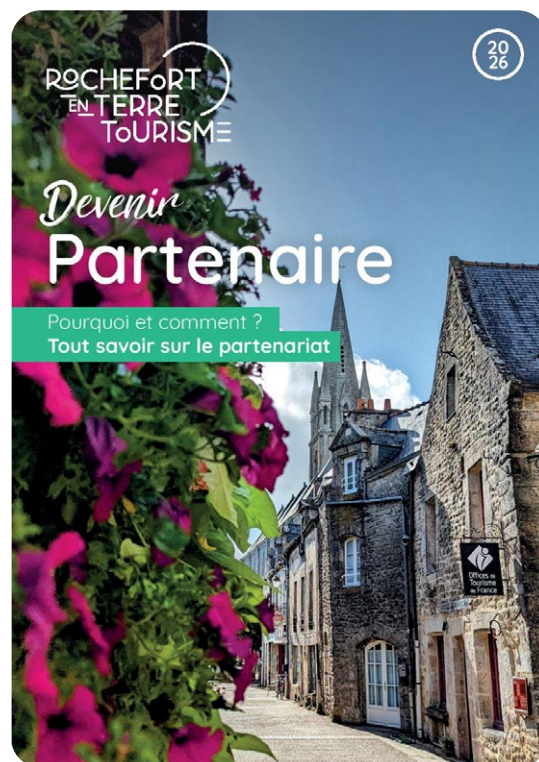
La taxe de séjour est collectée toute l'année. Elle est perçue dès lors qu'une personne séjourne à titre onéreux dans un hébergement touristique (hôtel, camping, locations saisonnières ou chambres d'hôtes). Elle est payée par le vacancier selon le nombre de nuitées et la catégorie de l'hébergement, soit directement lors du contrat établi avec un opérateur numérique ou soit avec le propriétaire de l'hébergement.

Rappel de l'obligation de déclaration en mairie : « Le 12 décembre 2011, le conseil communautaire de Questembert Communauté a instauré une taxe de séjour dite au réel. Elle est due par les personnes résidant à titre onéreux sur l'ensemble des 13 communes du territoire communautaire. Son produit permet d'améliorer les moyens de financement du développement touristique local, de développer les services de promotion, d'accueil, d'actions marketing afin de développer la fréquentation touristique. En votre qualité d'hébergeur, vous êtes amenés à percevoir, de vos locataires, le produit de la taxe de séjour conformément aux dispositions de la délibération du conseil communautaire de Questembert Communauté. Mise en place de la télédéclaration : en 2019, Questembert Communauté procède à la dématérialisation : plus d'impressions papier et une déclaration simplifiée pour les hébergeurs. Pour les nouveaux, un code d'activation pour la création de votre espace, vous sera envoyé suite à votre déclaration CERFA. »

Tarifs 2026 disponibles sur :

www.rochefortenterre-tourisme.bzh/espace-pro/la-taxe-de-sejour

ROCHEFORT EN TERRE TOURISME

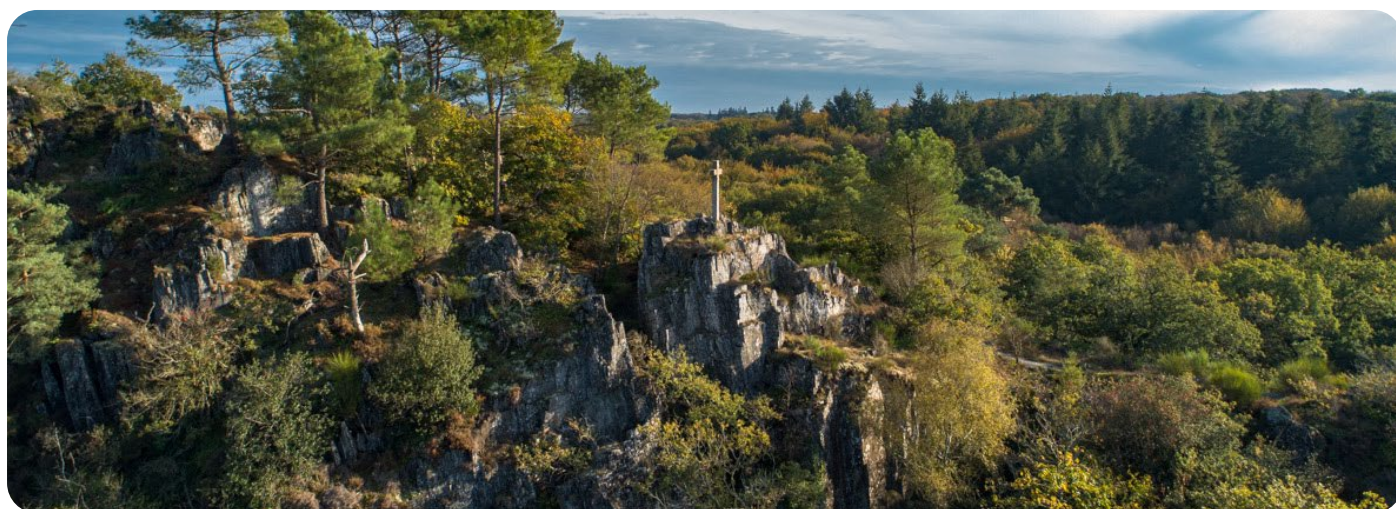


CONTACT

 Laurence GOËTINCK

 02 97 26 56 00

 www.rochefortenterre-tourisme.bzh





UN NOUVEL EXPLOITANT DÉLÉGATAIRE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT SUR LE SIAEP RÉGION DE QUESTEMBERT AU 1^{ER} JANVIER 2026

Les services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées sont gérés par le SIAEP QUESTEMBERT, via 8 contrats de délégation, sur Berric, Caden, Larré, Lauzach, La Vraie-Croix, Le Cours, Le Guerno, Limerzel, Malansac, Marzan, Molac, Péaule, Pluherlin, Questembert et Saint-Gravé.

Le service public d'eau gère près de 1 000 km de conduites de distribution, 4 réservoirs, 17 000 abonnés. Le service public d'assainissement collectif intervient sur 180 km de canalisations de collecte, 13 stations d'épuration, 50 postes de refoulement et 8 000 abonnés.



L'exploitation de ces services publics était déléguée jusqu'à fin 2025 aux sociétés SAUR ou VEOLIA, selon les communes et les contrats, pour l'eau potable et/ou la collecte et traitement des eaux usées.

Aussi le SIAEP a engagé mi-2024 une procédure de mise en concurrence en vue de disposer d'un nouveau contrat d'exploitation à compter de 2026.

Le SIAEP a souhaité disposer en 2026 d'un unique contrat pour l'eau potable et l'assainissement des eaux usées, et sur l'ensemble de ses 16 communes-membres, car un contrat unique permet :

- D'harmoniser le niveau de service rendu à tous les abonnés,
- De réaliser des économies d'échelle et des mutualisations visant à maîtriser les coûts de gestion,
- De simplifier la gestion de deux services qui sont très liés dans leur exploitation au quotidien.

Comme suite à une longue procédure de mise en concurrence initiée en septembre 2024, de négociation avec les trois entreprises candidates, et de réflexion, l'assemblée délibérante du SIAEP (2 élus par commune) a voté le 17 octobre 2025 l'attribution du nouveau contrat d'exploitation déléguée à la société AQUALIA France, dont l'offre a été jugée la mieux-disante, financièrement, techniquement et sur le plan de la qualité du service fournie aux abonnés et à la collectivité.

La mission confiée au nouvel exploitant est vaste. Au-delà de l'exploitation « classique » (faire fonctionner et entretenir les ouvrages d'eau et d'assainissement collectif, fournir aux abonnés une eau potable de qualité, correctement traitée et « surveillée » dans le respect d'une réglementation de plus en plus exigeante, collecter et traiter les eaux usées, gérer la facturation, les créations de branchements, etc.), il est attendu de la société Aqualia de :

- Moderniser le service public, avec notamment le déploiement sous 2 ans de la télérelève des 17 000 compteurs d'eau,
- Améliorer les ouvrages du service public (avec notamment des travaux d'ampleur dans 5 stations d'épuration).

Le SIAEP exigeait aussi un point d'accueil de la clientèle sur le territoire : une agence Aqualia vous accueille au n°30 route de Serguin à QUESTEMBERT, ou par téléphone au 02 97 01 04 08.

En ce début d'année, vous recevez votre dernière facture des sociétés SAUR ou VEOLIA.

Les factures suivantes vous seront adressées par la société Aqualia au cours de l'année.

Quand bien même les élus du SIAEP ont à cœur de garder la maîtrise du prix de l'eau, la facture d'eau augmentera un peu sur le SIAEP en 2026, sachant que le prix de l'eau ne couvre pas seulement la rémunération de l'exploitant délégataire et les travaux qui lui sont confiés (télérelève...), mais aussi le coût d'achat de l'eau par le SIAEP fournie à tous ses abonnés (environ 1 900 000 m³ par an à un tarif fixé par le syndicat Eau du Morbihan), le coût de la surveillance et de la potabilisation de l'eau et le coût des travaux de renouvellement des conduites d'eau par le SIAEP.

D'autres informations seront communiquées aux abonnés par le SIAEP et par la société AQUALIA au cours des prochaines semaines.

CONTACT

 SIAEP de la Région de Questembert

 16 avenue de la Gare - 56230 QUESTEMBERT

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30
- Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h



AMPER :

DES MÉTIERS QUI CHANGENT DES VIES

Et si votre métier transformait le quotidien de quelqu'un, chaque jour ?

C'est le rôle des aides à domicile d'AMPER, association engagée depuis plus de 30 ans auprès des personnes en perte d'autonomie dans tout le Morbihan. Leur mission est à la fois simple et essentielle : permettre à chacun de continuer à vivre chez soi, dignement, entouré et soutenu.

Un métier au cœur du lien social

Derrière chaque porte, une histoire. Derrière chaque mission, un sourire retrouvé. Être aide à domicile, ce n'est pas seulement préparer un repas, faire un brin de ménage ou accompagner une toilette. C'est aussi offrir une présence attentive, écouter, échanger, rassurer. C'est un métier discret mais vital, qui contribue chaque jour à maintenir un tissu social vivant dans nos communes, qu'elles soient rurales ou urbaines.

AMPER valorise ces professionnelles et professionnels de terrain, véritables piliers de la solidarité locale. Pour l'association, ce métier dépasse l'emploi : il incarne une mission citoyenne.

10 bonnes raisons de rejoindre AMPER

AMPER recrute régulièrement de nouveaux talents. Voici dix bonnes raisons, citées par ses salariés, qui font la différence :

1. Un métier qui a du sens, humain et au service des autres
2. Chez AMPER, on me fait confiance et on me fait évoluer
3. Un emploi de proximité, à deux pas de chez moi
4. Je peux compter sur une équipe et un soutien professionnel
5. Un métier varié, avec des missions différentes chaque jour
6. Des horaires aménageables pour un meilleur équilibre vie pro / vie perso
7. Chez AMPER, je suis bien équipé-e et accompagné-e pour travailler en sécurité
8. Ma voix compte : chacun peut s'exprimer et participer
9. Un emploi stable, chez un acteur local engagé
10. Des avantages qui complètent mon salaire

Une aventure humaine et citoyenne

Rejoindre AMPER, c'est choisir bien plus qu'un emploi. C'est intégrer une équipe solidaire, travailler près de chez soi, et trouver la fierté d'exercer un métier qui a du sens.

Vous souhaitez vous engager dans un travail utile, proche des habitants et riche de rencontres ? AMPER vous ouvre ses portes.

Pour en savoir plus sur les conditions de travail chez AMPER et pour découvrir nos offres, RDV sur :

<https://www.amper-asso.fr/travailler-chez-amper/>

PAEJ

BESOIN D'UN ESPACE D'ÉCOUTE, DE PAROLES, DE CONSEILS ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, souhaitant rencontrer rapidement un professionnel pour parler (mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, relations amoureuses, questionnements)...
- Aux parents qui s'interrogent sur leur rôle éducatif, sur l'adolescence...

Le PAEJ vous accueille à QUESTEMBERG, dans les locaux de la Maison Pop, rue Grimaud (près de Carrefour Market) le mercredi de 14h à 17h30.

POUR LES 12 - 25 ANS

PAEJ

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES ET LEUR ENTOURAGE

POURQUOI ?

Être écouté

Bénéficier d'un soutien

Mieux comprendre ses difficultés

Réfléchir ensemble

Prendre du recul

→ ANONYME

→ CONFIDENTIEL

→ GRATUIT

06 48 60 62 40

Vannes & Grand-Champ

06 80 63 97 18

Questembert & Muzillac

paej.paysdevannes@cap-avenir.org

CONTACT

D'autres accueils sont possibles à Vannes, Grand-Champ et Muzillac.

👤 Mme Guehennec

☎ 06 80 63 97 18

@ paej.paysdevannes@cap-avenir.org



QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ L'INTERCOMMUNALITÉ PROPOSE UNE AIDE À L'ACHAT POUR LES PARTICULIERS

Questembert Communauté s'engage en faveur des mobilités douces. L'intercommunalité propose une aide à l'achat jusqu'à 100€ pour un vélo classique ou électrique (VAE), neuf ou d'occasion.

Depuis le 1^{er} juin 2025, tous les habitants de Questembert Communauté, sans conditions de ressources, peuvent demander la nouvelle aide à l'achat d'un vélo classique ou VAE (neuf ou d'occasion) !

Jusqu'à 100€ d'aide à l'achat !

L'intercommunalité propose une aide à hauteur de 40 % du montant de l'achat d'un vélo (avec un plafond à 100 €). Cette aide est cumulable avec toute autre aide financière (commune, employeur, etc.). Elle est limitée à 1 seul vélo par foyer.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Acheter un vélo adulte ou enfant chez un professionnel. Pour les vélos enfants, seuls les vélos avec un diamètre supérieur ou égal à 26 pouces bénéficieront du dispositif d'aide à l'achat.
- Identification obligatoire du vélo dans le Fichier National Unique des Cycles Identifiés (Fnuci) via l'APIC.
- Ne pas revendre le vélo dans les 12 mois suivant l'obtention de l'aide.
- Avoir dûment complété et transmis le Formulaire de demande « Aide à l'achat vélo », accessible sur le site internet de Questembert Communauté, dans les 3 mois suivants l'achat du vélo.



CONTACT

- 📍 Accueil de Questembert Communauté
- ☎ 02 97 26 59 51
- @ contact@qc.bzh
- 🌐 www.questembert-communaute.fr
- onglet « services », rubrique « mobilités »



PISCINE BEAU SOLEIL

LES NOUVEAUTÉS

Ouvertures matinales, cours dédiés pour les personnes souffrant d'aquaphobie, cours d'aquagym, apprentissage et perfectionnement de la natation, la piscine a fait évoluer ses propositions grand public pour cette saison 2025-2026.

Cette année la piscine Beau Soleil expérimente de nouvelles ouvertures en matinée dédiées aux personnes désireuses de pratiquer une activité sportive avant de se rendre au travail. Deux jours par semaine, les mardis et jeudis, la piscine ouvre ses portes entre 8h et 9h. Ces deux ouvertures matinales permettent de profiter de l'équipement à petit prix avec un coût d'entrée à 3,60 €.

Autre nouveauté, la piscine Beau Soleil, en tant que service public, souhaite accompagner au mieux les personnes souffrant d'aquaphobie. C'est pourquoi, une nouvelle activité spécialement dédiée aux personnes ayant une forte peur de l'eau est proposée. Avec le cours « Aquaphobie », chacun peut progresser, en toute confiance et à son rythme.

Ces nouvelles propositions de la piscine communautaire s'adaptent à tous, peu importe l'âge ou le niveau, en offrant un panel d'activités riche et diversifié, incluant la pratique de la natation et la pratique sportive (via les activités d'aquagym) mais également des espaces de détente (hammam) et de loisirs (baignade en libre accès, toboggan aquatique).

CONTACT

- 📍 Piscine Beau Soleil
- 📍 14 rue du Calvaire - 56230 Questembert
- ☎ 02 97 26 66 60
- @ piscinebeausoleil@qc.bzh
- Pensez-y ! Vous pouvez réserver et payer vos activités, en ligne, sur :
- 🌐 <https://reservation.piscinequestembert.bzh/>



Agenda *Les rendez-vous communautaires*

SAISON CULTURELLE

La saison culturelle 2025–2026 de l'Asphodèle invite à prendre goût à la création artistique contemporaine. Une saison protéiforme qui appelle le public à la découverte.

Pour la saison 2025–2026, le centre culturel l'Asphodèle célèbre la diversité du spectacle vivant en proposant une programmation riche et éclectique autour du théâtre, de la chanson, de la musique, de la danse... L'Asphodèle s'inscrit également dans plusieurs temps forts et festivals qui sillonneront l'intercommunalité ou, plus largement, le sud Morbihan : le festival jeune public « Prom'nons Nous », le festival « La Lune Rousse », le temps fort « Un voyage méditerranéen en Morbihan », sans oublier le festival jeune public « Festi'Mômes », qui s'est tenu du 18 au 26 octobre !

Pensez à la billetterie en ligne.



JANVIER

Judi 29 janvier

Déplumé / L'Oiseau Ravage / Concert jazz déplumé et drôle / 20h30
L'Asphodèle / Tarifs : 12€ / Abonné 9€ / Réduit 6€ / Gratuit - 10 ans

FÉVRIER

Mercredi 4 février

Carbone – Résidence d'écriture et de fabrication / Cie RoIZO

Le centre d'art les Digitales propose une Invitation dans le cadre d'une résidence d'artiste / 14h30–16h30 / Les Digitales (Caden)
Entrée libre et gratuite

Samedi 7 février

Rouge Courroux / Collectif Les Becs Verseurs

Théâtre et musique, spectacle proposé dans le cadre du festival Prom'nons Nous / 17h / L'Asphodèle / Tarif unique : 5€

Judi 12 février

Chut ! / Christian Olivier / Lectures... de chansons / 20h30 /

L'Asphodèle / Tarifs : Plein 14€ / Abonné 12€ / Réduit 9€ / Gratuit - 10 ans

Février – Avril

Création collective « À la Main » / Camille Bondon

Entre revendication de nos savoir-faire manuels et éloge de nos mains, « À la main ! » se propose d'explorer le génie de nos mains à travers des rencontres, des ateliers et une création collective.

- Cycle 1 : temps d'échanges et d'écritures avec le réseau des médiathèques 13 à la Page ou en hors les murs.
- Cycle 2 : temps d'ateliers et de créations artistiques, en volume, aux Digitales (Caden) ou en hors les murs.

Programme à venir sur www.13alapage.qc.bzh et www.questembert-communaute.fr

MARS

Vendredi 6 mars

Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie

Jérôme Rouger – La Martingale

Théâtre humour / 20h30 / L'Asphodèle / Tarifs : 12€ / Abonné 9€ / Réduit 6€ / Gratuit - 10 ans

Judi 19 mars

Atelier danse et skate / Compagnie C'hoari

Approche originale du skate liée au spectacle « Fiskal » / 18h30
L'Asphodèle / 5€ par personne

Vendredi 20 mars

Fiskal / Compagnie C'hoari / Pièce chorégraphique qui roule / 20h30
L'Asphodèle / Tarifs : 14€ / Abonné 12€ / Réduit 9€ / Gratuit - 10 ans

AVRIL

Judi 2 avril

Racine / Humani Théâtre / Théâtre / 20h30 / L'Asphodèle

Tarifs : 12€ / Abonné 9€ / Réduit 6€ / Gratuit - 10 ans

Mardi 28 avril

Identifiant / MouTon Major / Théâtre, récits, collectages / 20h30

L'Asphodèle / Tarifs : 12€ / Abonné 9€ / Réduit 6€ / Gratuit - 10 ans

MAI

Judi 7 mai

Nenna / Compagnie Raoui / Théâtre intime de cuisine / 20h30

L'Asphodèle / Tarifs : 12€ / Abonné 9€ / Réduit 6€ / Gratuit - 10 ans

Judi 21 mai

Hatiao Club / Compagnie La Levée / Cabaret breton, proposé dans le cadre du festival la Lune Rousse / 20h30 / L'Asphodèle

Tarifs : 12€ / Abonné 9€ / Réduit 6€ / Gratuit - 10 ans

INFOS ET RÉSAS :

L'Asphodèle Questembert

02 97 26 29 80 asphodele@qc.bzh

asphodele.questembert-communaute.fr

Calendrier des fêtes

FÉVRIER

Sa. 14 Tartiflette de l'US Le Cours, à partir de 19h30, à consommer sur place ou à emporter

MARS

Di. 15 Repas à emporter par l'Amicale Laïque

Ve. 27 Assemblée générale de FCLP

Di. 29 Repas des chevreuils à emporter, à partir de 12h, par la société de chasse

AVRIL

Di. 12 Exposition et marché de Artisan'Arz

Sa. 25 Concours de boules bretonnes

& Di. 26 en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h

MAI

Sa. 16 Randonnée en mobylettes par MobAr C'hour

Di. 17 Concours de boules en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h

JUIN

Di. 07 Repas jambon à l'os à emporter, à partir de 12h, par la société de chasse

Ve. 12 Fête de la musique organisée par l'US Le Cours à partir de 19h30

Di. 14 Concours de boules en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h

Sa. 27 Fête de l'école

JUILLET

Ve. 10 Concours de boules semi-nocturne par FCLP

Di. 26 Fête de Priziac, messe à la chapelle, animations, repas, bal et feu d'artifice

AOÛT

Di. 02 Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h

Sa. 15 Marché gourmand et créateurs, au moulin du Pont de Molac, Artisan'Arz

Di. 16 Concours de boules bretonnes en doublettes de BLC (Boules Le Cours) à 14h

Ma. 18 Concours de boules bretonnes en triplettes du Club Les Templiers de Lanvaux à 14h

SEPTEMBRE

Di. 13 Concours de boules inter associations

Sa. 19 Repas jarret / frites de l'US Le Cours

RECETTES

ROUGAIL SAUCISSES – 6 personnes

1 kg de saucisses fumées / 2 oignons émincés / gingembre / thym / piment de cayenne / 3 cuillères à soupe d'huile / 2 gousses d'ail / 6 tomates finement hachées / 2 pincées de curcuma

> Faites blanchir les saucisses durant une demi-heure dans l'eau frémissante. Une fois fait, couper les saucisses en fines lamelles.

> Dans une cocotte, faites dorer les oignons avec l'huile puis ajouter les saucisses.

> Une fois les saucisses bien dorées, ajouter l'ail, le gingembre et les tomates.

> Mélangez bien.

> Ajoutez le thym, le curcuma ainsi que le piment.

> Couvrez et laissez mijoter 20 à 30 minutes.



Bon appétit !

ARTISANS DE LA COMMUNE

 **Agent immobilier – DUVAL Christian**

 06 86 55 79 73 @ christian.duval@sublimons.com

 **Création d'articles bébé – CORBET Ninon**

 06 63 08 55 57 @ corbet.ninon@gmail.com

 **Création de sites internet – LOBROT Hélène**

 06 61 10 31 45 @ contact@graindesite.com

 **Électricité – GUILLAS Christophe**

 06 81 28 22 34 @ chrisguillas@gmail.com

 **Électricité – JOSSO Éric**

 06 30 20 24 67 @ eric.josso@outlook.fr

 **Entretien des espaces verts – GOMES DA SILVA R.**

 06 89 71 43 36 @ roberto-gds-56@hotmail.com

 **Maître d'œuvre – MILANETTI Sophie**

 06 71 58 18 83 @ sophie@atelier-milanetti.fr

 **Naturopathe énergétique – LE SQUERE Mélissa**

 06 59 57 50 12 @ lesqueremelissa@gmail.com

 **Peinture – JAOUEN Bruno**

 06 84 12 73 01 @ jbpeinture@orange.fr

 **Peinture – BONNO Béatrice et Kévin**

 06 77 00 75 05 @ bonno.plaquepeintre@gmail.com

 **Terrassement – BONNO Christophe**

 06 10 84 33 57

 **Travaux agricoles – MAGREX Sylvain**

 06 72 03 81 14

